

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
24/09/86

Origine :
DGR

MM les Directeurs, Agents Comptables et
Médecins Chefs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

des Caisses Générales de Sécurité Sociale

MM les Directeurs, Agents Comptables
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG

Réf. :

DGR n° 1991/86

Plan de classement :

274					
-----	--	--	--	--	--

Objet :

PROTOCOLE D'ACCORD "ORGANISMES SOCIAUX - ASSUREURS"

La présente circulaire a pour objet l'envoi du Protocole d'Accord, du Règlement d'Application Pratique et de ses annexes actualisés et refondus en un seul document (note n° 9 incluse).

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

24/09/86

Origine :
DGR

MM les Directeurs
et Agents Comptables
et Médecins Chefs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

MM les Directeurs
et Agents Comptables
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG
(pour attribution)

MM les Directeurs
et Agents Comptables
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Médecins Conseils Régionaux
(pour information)

N/Réf. : DGR N° 1991/86

Objet : Protocole d'Accord "Organismes Sociaux - Assureurs"

Par circulaire DGR N° 1694/84 du 28 Décembre 1984, je vous avais fait parvenir le Protocole d'Accord, le RAP et ses annexes actualisés et refondus en un seul document.

Etant donné les modifications intervenues depuis cet envoi, je vous adresse ci-joints ces documents à nouveau réactualisés (note n° 9 incluse).

La mise à jour tenant compte des notes 10 à 16 vous sera adressée ultérieurement.

J'appelle votre attention sur la présentation amovible de cette édition, qui a été adoptée pour faciliter la mise à jour du Protocole.

Le Directeur Adjoint
chargé de
de la Gestion

M. BARUBE

Le document n'est pas intégré dans la base.